



- 8-18(2) Le député de Kam Lake fait une déclaration au sujet des cours sur la langue et la culture wiilideh.
- 9-18(2) Le député du Deh Cho fournit une mise à jour sur la circonscription du Deh Cho.
- 10-18(2) Le député du Nunakput rend hommage à Nellie Cournoyea.
- 11-18(2) Le député de Nahendeh fait une déclaration sur le Tournoi de soccer Paul Stipdonk Memorial.

#### Dépôt de documents

- 1-18(2) Mandat proposé pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Déposé par le premier ministre.
- 2-18(2) Budget intérimaire pour 2016-2017. Déposé par le ministre des Finances.
- 3-18(2) Budget supplémentaire des dépenses n° 4 pour 2015-2016 (dépenses d'infrastructure). Déposé par le ministre des Finances.
- 4-18(2) Budget supplémentaire des dépenses n° 3 pour 2015-2016 (dépenses de fonctionnement). Déposé par le ministre des Finances.
- 5-18(2) Correspondance du ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement adressée au Comité permanent du développement économique et de l'environnement concernant la prorogation de la disposition de réexamen applicable au Projet gazier Mackenzie. Déposé par le député de Frame Lake.
- 6-18(2) Correspondance du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement adressée à l'Office national de l'énergie concernant la prorogation de la disposition de réexamen applicable au Projet gazier Mackenzie. Déposé par le député de Frame Lake.

#### Avis de motion

- 1-18(2) Nomination du président adjoint. Avis donné par la députée de Yellowknife Centre.
- 2-18(2) Nomination des vice-présidents du comité plénier. Avis donné par le député de Hay River Nord.

- 3-18(2) Modifications aux règles applicables aux comités permanents de la Chambre. Avis donné par le député de Frame Lake.
- 4-18(2) Nominations au comité de sélection. Avis donné par le député de Hay River Nord.
- 5-18(2) Nominations au Comité permanent du développement économique et de l'environnement. Avis donné par le député du Deh Cho.
- 6-18(2) Nominations au Comité permanent des opérations gouvernementales. Avis donné par le député de Tu Nedhe-Willideh.
- 7-18(2) Nominations au Comité permanent des règles et des procédures. Avis donné par le député du Delta du Mackenzie.
- 8-18(2) Nominations au Comité permanent du développement social. Avis donné par le député de Frame Lake.
- 9-18(2) Renvoi du TD 1-18(2) : Le mandat proposé du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au comité plénier pour 2016 à 2019. Avis donné par le premier ministre.

### Motions

- 1-18(2) Nomination du président adjoint

Proposée par la députée de Yellowknife centre

JE PROPOSE À PRÉSENT, avec l'appui du député de Great Slave, que le député de Hay River Nord, M. R. J. Simpson, soit nommé au poste de président adjoint.

La proposition est mise aux voix; la motion est ADOPTÉE.

- Motion 2-18(2) Nomination des vice-présidents du comité plénier

Proposée par Le député de Hay River Nord.

JE PROPOSE À PRÉSENT, avec l'appui du député de Great Slave, que le député du Delta du Mackenzie, M. Frederick Blake Jr., et que le député du Sahtu, M. Daniel McNeely, soient nommés vice-présidents du comité plénier.

La proposition est mise aux voix; la motion est ADOPTÉE.

Motion 3-18(2) Modifications aux règles applicables aux comités permanents de la Chambre

Proposée par le député de Frame Lake.

JE PROPOSE À PRÉSENT, avec l'appui du député de Thebacha, que les Règles de l'Assemblée législative soient modifiées de manière qu'à la Règle 89(2), le terme « Infrastructure » soit remplacé par le terme « Environnement », et le terme « Programmes » soit remplacé par le terme « Développement ».

EN OUTRE, je propose que l'Annexe 3, qui fait partie des Règles de l'Assemblée législative, soit abrogée et remplacée par ce qui suit:

ANNEXE 3  
CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES COMITÉS

1. Le Comité permanent du développement économique et de l'environnement devra tenir compte des affaires suivantes en ce qui concerne les ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN); de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI); de l'Administration des terres; des Travaux publics et des Services (MTPS); et des Transports :
  - (a) passer en revue les plans d'activités et budgets pluriannuels, les projets de loi, de même que les conseils et organismes, y compris la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut; la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest; la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest; et la Régie des entreprises de service public;
  - (b) passer en revue le rendement des ministères, y compris celui des conseils et organismes;
  - (c) examiner les questions d'infrastructure;
  - (d) examiner la question des changements climatiques;
  - (e) examiner toute autre affaire renvoyée par la Chambre.
2. Le Comité permanent des opérations gouvernementales devra tenir compte des affaires suivantes en ce qui concerne les ministères des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales (MAARI); de l'Exécutif;

des Finances; des Ressources humaines; et des Affaires municipales et communautaires (MAMC) :

- (a) passer en revue les plans d'activités et budgets pluriannuels, les projets de loi, de même que les conseils et organismes;
- (b) passer en revue le rendement des ministères, des conseils et organismes, de même que les questions de langues officielles;
- (c) passer en revue, si nécessaire ou approprié, les rapports annuels et autres rapports des titulaires de charges de l'Assemblée législative, dont le commissaire aux langues, le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, le commissaire à l'équité salariale, et la Commission des droits de la personne;
- (d) examiner les rapports sur les états financiers et les comptes publics annuels du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Rapport du vérificateur général;
  - (i) si l'Assemblée ne siège pas, le président et le ministre des Finances peuvent respectivement remettre au Comité le Rapport du vérificateur général et le rapport sur les comptes publics pour examen, lequel pourra comporter des audiences publiques, préalablement au dépôt;
- (e) examiner toute autre affaire renvoyée par la Chambre.

3. Le Comité permanent des priorités et de la planification devra :

- (a) passer en revue les questions qui visent l'ensemble du gouvernement, y compris toutes celles sur la mise en œuvre du transfert des responsabilités, de même que l'aperçu du budget et du cadre financier;
- (b) passer en revue les rapports du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur les résultats financiers et le rendement, et sur les évaluations de programmes et de politiques, pour garantir que les résultats attendus sont atteints et que la responsabilisation est optimisée;
- (c) coordonner la planification et l'établissement du calendrier des affaires en Chambre en collaboration avec les représentants ministériels compétents;
- (d) coordonner les efforts de consultation publique du Comité en ce qui concerne le budget et la fiscalité;
- (e) coordonner les efforts de planification stratégique du Comité;
- (f) surveiller et évaluer les enjeux de rendement ministériel;

- (g) examiner les questions de revendications territoriales et de négociations sur l'autonomie gouvernementale;
  - (h) examiner les questions de participation du public et d'efforts de transparence des comités permanents et spéciaux;
  - (i) examiner les questions concernant les relations fédérales et internationales;
  - (j) examiner les budgets et la gestion financière des conseils et organismes qui ne relèvent pas d'un comité permanent;
  - (k) examiner toute autre affaire renvoyée par la Chambre.
4. Le Comité permanent des règles et des procédures devra :
- (a) passer en revue les rapports de la directrice générale des élections sur la conduite des élections, des référendums ou des votes menés aux Territoires du Nord-Ouest conformément à la loi;
  - (b) passer en revue, si nécessaire ou approprié, les rapports annuels et autres rapports du commissaire aux conflits d'intérêts;
  - (c) passer en revue les implications et incidences qu'aura sur les pouvoirs, structures et procédures de l'Assemblée législative la mise en application des accords sur l'autonomie gouvernementale, et faire des recommandations à ce sujet;
  - (d) étudier les questions qui pourraient lui être transmises par l'Assemblée législative, le président ou le Bureau de régie.
5. Le Comité permanent du développement social devra tenir compte des affaires suivantes en ce qui concerne les ministères de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF); de la Santé et des Services sociaux (MSSS); et de la Justice; ainsi que la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest :
- (a) passer en revue les plans d'activités et budgets pluriannuels, les projets de loi, de même que les conseils et organismes, y compris le Conseil sur la condition de la femme et les programmes pour les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées;
  - (b) passer en revue le rendement des ministères, y compris celui des conseils et organismes;

(c) examiner la question de l'itinérance;

(d) examiner toute autre affaire renvoyée par la Chambre.

La proposition est mise aux voix; la motion est ADOPTÉE.

4-18(2) Nominations au comité de sélection

Proposée par le député de Hay River Nord.

JE PROPOSE À PRÉSENT, avec l'appui du député du Delta du Mackenzie, que MM. Beaulieu, Nakimayak, O'Reilly, Testart et Thompson soient nommés au comité de sélection de la présente Assemblée.

La proposition est mise aux voix; la motion est ADOPTÉE.

Motion 5-18(2) Nominations au Comité permanent du développement économique et de l'environnement

Proposée par le député du Deh Cho.

JE PROPOSE À PRÉSENT, avec l'appui de la députée de Yellowknife Centre, que les députés suivants soient nommés au Comité permanent du développement économique et de l'environnement :

M. Kevin O'Reilly, député de Frame Lake;  
M. R.J. Simpson, député de Hay River Nord;  
M. Kieron Testart, député de Kam Lake;  
M. Herbert Nakimayak, député de Nunakput;  
M. Daniel McNeely, député du Sahtu;  
M. Cory Vanthuyne, député de Yellowknife Nord.

EN OUTRE, je propose que les députés suivants soient nommés au Comité permanent du développement économique et de l'environnement en tant que membres suppléants :

M. Frederick Blake Jr., député du Delta du Mackenzie;  
M. Shane Thompson, député de Nahendeh;  
M. Tom Beaulieu, député de Tu Nedhe-Willideh.

La proposition est mise aux voix; la motion est ADOPTÉE.

Motion 6-18(2) Nominations au Comité permanent des opérations gouvernementales

Proposée par le député de Tu Nedhé-Willideh.

JE PROPOSE À PRÉSENT, avec l'appui du député du Delta du Mackenzie, que les députés suivants soient nommés au Comité permanent des opérations gouvernementales:

M. Michael M. Nadli, député du Deh Cho;  
M. R.J. Simpson, député de Hay River Nord;  
M. Kieron Testart, député de Kam Lake;  
M. Herbert Nakimayak, député de Nunakput;  
M. Daniel McNeely, député du Sahtu;

EN OUTRE, je propose que les députés suivants soient nommés au Comité permanent des opérations gouvernementales en tant que membres suppléants :

M. Kevin O'Reilly, député de Frame Lake;  
Mme Julie Green, députée de Yellowknife Centre;  
M. Cory Vanthuylne, député de Yellowknife Nord.

La proposition est mise aux voix; la motion est ADOPTÉE.

Motion 7-18(2) Nominations au Comité permanent des règles et des procédures

Proposée par le député de Tu Nedhé-Willideh.

JE PROPOSE À PRÉSENT, avec l'appui du député de Nunakput, que les députés suivants soient nommés au Comité permanent des règles et des procédures :

M. Kevin O'Reilly, député de Frame Lake;  
M. Tom Beaulieu, député de Tu Nedhe-Willideh;  
M. Shane Thompson, député de Nahendeh;  
M. Louis Sebert, député de Thebacha;  
Mme Julie Green, députée de Yellowknife Centre.

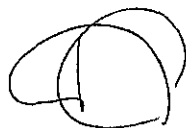
EN OUTRE, je propose que les députés suivants soient nommés au Comité permanent des règles et des procédures en tant que membres suppléants :

M. Michael M. Nadli, député du Deh Cho;  
M. Glen Abernethy, député de Great Slave;  
M. Kieron Testart, député de Kam Lake.



La proposition est mise aux voix; la motion est ADOPTÉE.

Le président ajourne l'Assemblée à 15 h 56.



---

Monsieur Jackson Lafferty  
Président de l'Assemblée législative



---

Monsieur Tim Mercer  
Greffier de l'Assemblée législative